REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE Union- Discipline- Travail

MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINSITRE CHARGE DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Abidjan, le 17 Novembre 2015

MUTUELLE DES DOUANES DE CÔTE D'IVOIRE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE PRESIDENT

Départ N° 056_/MPMB/DGD/MUDCI/PCA

NOTE A L'ATTENTION DE TOUT LE PERSONNEL

Objet : Fonds de Solidarité

Suite aux délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire du 17 Novembre 2015, j'ai l'honneur de vous informer qu'après la validation du Cahier de Charges, les prêts sociaux seront désormais accordés sans les 5% d'intérêt. En revanche, des frais de dossiers seront exigés pour tout octroi en fonction des montants accordés sur la base du tableau ci après :

TRANCHES	FRAIS DE DOSSIER
0 – 100.000 FCFA	1.000 FCFA
100.001 – 300.000 FCFA	5.000 FCFA
300.001 - 600.000 FCFA	10.000 FCFA
600.001 - 1.000.000 FCFA	20.000 FCFA
1.000.001 FCFA - 2.000.000 FCFA	50.000 FCFA
Plus de 2.000.000 FCFA	100.000 FCFA

Ampliation

-Mme la Directrice de la Communication et de la Qualité

Le président du Conseil d'Administration

Président Conseil

d'Administration

Colonel TRAORE Dohia Mamadou